

## Projet ASSOCIATIF 2024 - 2028

### PREAMBULE

*“Toute personne, quelque dégradée que soit sa situation physique, matérielle ou morale a en elle des ressources pour arriver à surmonter progressivement ses difficultés, reprendre conscience de sa valeur et de ses possibilités personnelles, prendre en main la conduite de sa vie. Elle ne pourra mobiliser ses ressources qu’avec le concours d’autres personnes qui croient en elle et le lui manifestent par leurs paroles leurs actions et leur dévouement “*

*(Extrait des Principes fondamentaux de l’institution).*

Notre Association des Foyers de l’oiseau bleu est située à Payzac en Zone Rurale (Sud Ardèche) sur les communautés de communes Beaume Drobie, Pays des Vans en Cévennes, Gorges de l’Ardèche et Val de Ligne. Elle a pour missions essentielles d’aider sous toutes les formes que ce soit, directement ou indirectement, des personnes en difficultés morales ou matérielles, d’accueillir, d’héberger ces personnes et de les aider à assurer leur insertion.

Pour mener à bien ces missions, notre association emploie des professionnels engagés et capables d’une grande adaptabilité mais également l’association compte sur ses bénévoles qui interviennent auprès des différents services qui sont :

- Le Centre d’hébergement (CHRS) L’EAU VIVE
- Service d’Intervention Sociale à l’Extérieur (SISE)
- L’Atelier et Chantier d’Insertion (ACI) L’ATELIERE.

### HISTORIQUE DE L'ASSOCIATION

Création le 09 février 1978 de l’Association Ardéchoise des Foyers de l’Oiseau Bleu, elle est régie par la loi 1901 à but non lucratif, donc de droit privé (JO du 2/03/1978).

L’Association Ardéchoise des Foyer de l’Oiseau Bleu a été créé pour accueillir des personnes dont la détresse morale et matérielle pouvait avoir un caractère très diversifié.

Le 18 Avril 1978, sur demande de l’Association Ardéchoise des Foyers de l’Oiseau Bleu, un arrêté Préfectoral agréé notre association à gérer le CHRS l'Eau VIVE.

En 2007, L’association Ardéchoise des Foyers de l’Oiseau Bleu, est déclarée « d’intérêt général En 2013 « L’association Ardéchoise des Foyers de l’Oiseau Bleu » a simplifié son intitulé pour devenir « **les Foyers de l’Oiseau Bleu** », ou plus simplement **F.O.B.** (JO du 14/12/2013)

Elle se caractérise aujourd'hui par :

- Une Assemblée Générale annuelle qui rassemble les adhérents et les salariés
- Un Conseil d'Administration, constitué de membres adhérents désignés par l'Assemblée Générale
- Un Bureau, chargé du fonctionnement administratif.
- Des commissions thématiques internes, permanentes ou occasionnelles venant en appui du CA,

## LES VALEURS DE L'ASSOCIATION

- **Solidarité** : Porter assistance, entraide, à toute personne en situation de fragilité, de vulnérabilité, dans le cadre d'une action sociale
- **Humanisme** : Les personnes accueillies sont placées au centre du projet quel que soit leur potentiel et capacité d'évolution, quel que soit leur appartenance ethnique, religieuse.
- **Laïcité** : Tolérance des appartenances sociales, culturelles, religieuses, spirituelles, politiques et éthiques.
- **Egalité** : Egalité entre les hommes et les femmes et égalité de la place dans la société entre les hommes et les femmes (de traitement, d'accès aux droits, de place dans la famille, l'entreprise, ou toute autre institution, ou responsabilité...)
- **Citoyenneté** : La possibilité de participer de manière active pour toute personne aux décisions dans un ensemble de domaines permettant l'amélioration des conditions de vie.
- **Responsabilité** : Toute personne « capable majeure » est reconnue responsable de ses actes par la loi française. Elle a des droits et des devoirs.
- **Ethique et Déontologie** : Qualité des relations humaines. Liberté et responsabilité.
- **Gratuité** : Aucun intérêt personnel financier ne concerne les adhérents.

## LES MISSIONS DE L'ASSOCIATION

Permettre à la personne de pouvoir accéder à ses droits, de faire évoluer sa situation et d'accéder à son autonomie sociale, économique et professionnelle, en développant ses potentialités et ses capacités,

- Respecter la personne dans sa dignité, son intégrité, sa vie privée, son intimité et sa sécurité,
- Favoriser la participation des usagers au sein de la structure et des dispositifs mis en place par l'Association et respecter leurs droits en tant que personne, citoyen et usager,
- Favoriser la mixité sociale, ethnique, culturelle, religieuse,
- Participer à la prévention et à la lutte contre les violences intra familiales, dont font partie la violence conjugale et la maltraitance à l'encontre des enfants et promouvoir le droit des femmes
- Proposer un soutien à la parentalité dans le cadre de la protection de l'enfance,
- Avoir comme priorité la cohérence d'intervention sociale, globale et continue auprès des familles.
- Faciliter le maintien ou l'accès à un logement
- Insérer par l'emploi

## NOS PARTENAIRES

Notre association est principalement subventionnée par, les services de l'État DDETSPP, le Conseil Départemental, la Région, l'Agence Régional de Santé, la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ardèche, la Fondation Abbé Pierre.

L'Association FOB reçoit aussi des subventions ou des dons d'établissement et de personnes privés.

L'association FOB a développé un réseau partenarial important, aujourd'hui indispensable pour travailler avec des personnes en grande précarité, en lien étroit avec l'ensemble de ses services relevant notamment du champ médico-social, de l'accès aux droits, de l'hébergement de l'insertion professionnelle....

Les partenariats et le réseau qu'ils constituent garantissent aux personnes accompagnées l'assurance d'une prise en charge globale notamment au regard de l'éloignement géographique.

L'association FOB est adhérente à la Fédération des acteurs de la solidarité, la Fédération Nationale solidarité Femmes, Tissons la solidarité, au Collectif emploi solidaire, qui participent à la défense de nos valeurs et à la mise en œuvre de nos missions dans un souci de qualité.

## NOS ACTIVITES

### Le CHRS l'Eau Vive

assure l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement de femmes seules ou avec d'enfants rencontrant des difficultés, en rupture sociale ou familiale.

Un accompagnement individuel est proposé à chaque femme pour l'aider à accéder ou retrouver une autonomie personnelle et une autonomie sociale. Pour ce faire, un projet personnalisé est régulièrement mis à jour. Si besoin une aide pour le suivi de santé de la femme et/ou ses enfants est assuré par l'infirmière.

La femme accueillie, signera un contrat de séjour qui définit la participation des personnes accueillies (réunions, participation aux tâches de la structure, ...).

### Le SISE (Service d'Intervention Sociale à l'Extérieur)

Ce service s'adresse à toutes personnes rencontrant d'importantes difficultés d'ordre social, économique, de maintien ou d'accès dans le logement, d'accès aux droits. Bien souvent ces personnes sont isolées, sans logement ou en logement précaire et présentent une problématique santé importante.

L'axe principal de nos accompagnements réside dans le maintien dans le logement ou l'accès vers le logement.

### L'ACI l'Atelière

propose un accompagnement et une activité professionnelle aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et/ou professionnelles particulières.

L'objectif principal est de permettre aux personnes d'accéder, de retrouver ou de consolider une autonomie dans leur vie quotidienne et professionnelle. Il s'agit de poursuivre le parcours d'insertion de la personne devenue salariée en « utilisant » ce statut comme support et en le structurant par des objectifs définis avec elle et les partenaires repérés.

## LES RESSOURCES HUMAINES

- La qualité et la pertinence des interventions sont garanties par le professionnalisme des acteurs.
- Les salariés adhèrent aux missions associatives et aux projets d'établissements.
- L'association valorise le développement des compétences et les actions permettant l'adaptation des équipes à l'évolution des besoins des usagers et l'amélioration du service rendu par une politique active de formation (en individuel et en collectif).
- L'association est consciente que les salariés peuvent être confrontés à des situations qui peuvent les mettre en difficulté. Elle a donc à cœur de les soutenir en mettant en œuvre des moyens appropriés tels que l'accueil et le tutorat des nouveaux embauchés. L'association soutient la formation des salariés et l'analyse de pratique professionnelle,
- Le bureau de l'association délègue la mise en œuvre de ses décisions à la Directrice.
- La présidente participe de droit aux réunions du CSE du personnel (Conseil Social et Economique).
- Les membres du bureau travaillent en collaboration étroite avec la Directrice.
- Des adhérents bénévoles apportent une aide efficace au fonctionnement de la structure et interviennent dans le CHRS ou l'ACI selon les besoins des services.

## LA GESTION FINANCIÈRE

Placée sous la responsabilité du président (e). Cette gestion s'inscrit dans le cadre des valeurs portées par l'association.

Elle pratique :

- La transparence financière
- La séparation des comptes de l'association et des comptes de ses services
- L'action de l'association est guidée par le souci du meilleur service au meilleur coût, tout autant que celui d'optimiser les ressources et de gérer au mieux les deniers publics pour assurer sa pérennité financière.

## LES ORIENTATIONS STRATEGIQUE

- Promouvoir l'ouverture de l'association à des bénévoles qui s'investissent avec désintéressement, pour apporter un savoir être complémentaire de l'action professionnelle.
- Accueil inconditionnel des femmes seules ou accompagnées de leurs enfants sans préjuger de leur statut, de leurs ressources,
- Accompagnement adapté et individualisé des personnes tout en s'assurant d'une meilleure prise en charge des problématiques psychologique des usagers.
- Entretenir des relations de qualité avec les partenaires, consolider les partenariats et encourager un travail en réseau pour une meilleure complémentarité de nos compétences
- Repérer les besoins nouveaux et y sensibiliser les pouvoirs publics.
- Traiter la problématique de l'éloignement géographique en travaillant sur l'autonomie des personnes accompagnées.